

CEG3004 - PRCC OUEST DELTA

SECTEUR D'ACTIVITE	RESSOURCES EN EAU A USAGE AGRICOLE	COUT DU PROJET	2 M€
DECISION DU DIRECTEUR GENERAL	: 18 FEVRIER 2008	COFINANCEMENT	BENEFICIAIRES 0,5 M€
CONVENTION SIGNEE LE	:	SUBVENTION AFD	1,5 M€
APPROBATION DU PARLEMENT	:	DUREE / DIFFERE	-
LEVEE DES CONDITIONS SUSPENSIVES	:	TYPE DE PRET	SUBVENTION
1ER DECAISSEMENT	:	BENEFICIAIRE DIRECT	MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'IRRIGATION
DATE LIMITE DE MOBILISATION DES FONDS	:	TAUX DE DECAISSEMENT	0%

Description du projet : Appui à la création d'une société de service permettant aux irrigants du projet Ouest Delta (CEG3002) de mieux valoriser financièrement l'eau agricole et, par là même de supporter le coût de l'eau d'irrigation d'une manière compatible avec le montage du projet Ouest Delta

Structure d'exécution : : Société de services aux agriculteurs, créée dans le cadre du projet.

Autres partenaires : Ministère des Ressources en Eau et de l'Irrigation, et Conseil des Usagers de l'Eau de la zone Ouest Delta.

Bénéficiaires finals du projet : Exploitations agricoles de la zone Ouest Delta, et particulièrement les petites exploitations ayant une productivité insuffisante pour supporter le prix de l'eau d'irrigation.

Finalité : Assurer la pérennité du périmètre d'irrigation de la zone Ouest Delta en assurant une large participation des agriculteurs au projet de distribution d'eau d'irrigation à partir de l'eau du Nil.

Objectif spécifique du projet : Améliorer la commercialisation des productions par une meilleure maîtrise des normes de qualité, une meilleure information sur les marchés, une meilleure structuration des réseaux de commercialisation, en particulier ceux tournés vers l'export.

Mettre en place une compagnie de services qui atteindra à terme son équilibre financier en vendant des services adaptés aux agriculteurs.

Contenu du projet : Le projet apportera un appui aux agriculteurs pour augmenter la valeur ajoutée de leurs productions. Cette appui sera apporté par l'intermédiaire d'une société de service, supervisée par les bénéficiaires. Cette société devra progressivement obtenir une rémunération volontaire de ses services pour parvenir à un autofinancement.

La subvention de l'AFD s'inscrit dans le cadre du PRCC (Programme de Renforcement des Capacités Commerciales des pays en développement), géré conjointement par l'AFD et le ministère français des Finances.

Plan de financement :

Le coût total du projet, 2 M€, sera financé à 75% par la subvention PRCC et à 25% par les contributions des bénéficiaires aux programmes de formation et d'appui technique mis en œuvre par la société de services.

Durée de réalisation : 4 ans (2008-2011)

Impact attendu :

- Amélioration des pratiques agricoles et d'élevage des petits agriculteurs, optimisation de leur transformation, renforcement des circuits de mise sur le marché
- Augmentation de la productivité et des revenus des petits agriculteurs, leur permettant de payer l'eau d'irrigation au prix coûtant et donc de participer au projet de périmètre d'irrigation
- Création d'une structure d'appui aux agriculteurs, qui devrait parvenir à s'autofinancer à la fin du projet. Cette structure pourra avoir un statut privé ou associatif et elle entretiendra des relations étroites avec le Conseil des Usagers de l'Eau de la zone Ouest Delta.